

DE LA TRANSITION ECOLOGIQO
DE LA BIODIVERSITÉ
ET DES NÉGOCIATIONS
INTERNATIONALES
SUR LE CLIMAT ET LA NATURE

Liberté Égalité Fraternité

Fonctionnarisation des ouvriers des parcs et ateliers (OPA)



TYPE D'INTÉGRATION DANS LA FONCTION PUBLIQUE

Options présentées en mai 2024		Option(s) préférentielle(s) issue(s) de la réunion de mai 2024		A FAIRE	
Intégration optionnelle Avantage: au choix des agents Inconvénients: difficultés de gestion, freins à la mobilité, promotions potentiellement moins fréquentes	Intégration obligatoire Avantages: meilleures connaissances des autres corps par les BRH; possibilités de mobilité et de promotions accrues; simplification des modalités d'intégration Inconvénient: évolution automatique pour les agents	Intégration obligatoire	Dispositif hybride 1 Double temporalité: 1er temps = droit d'option pour tous les OPA pendant X années 2nd temps = à échéance pré- fixée, bascule automatique dans la FP	Dispositif hybride 2 Droit option ouvert aux OPA ayant plus de X années d'ancienneté Intégration obligatoire pour les autres OPA	■ Arbitrer l'une des options



CHOIX DE LA FONCTION PUBLIQUE D'INTÉGRATION

Options présentées en mai 2024		Option(s) préférentielle(s) issue(s) de la réunion de mai 2024	A FAIRE
OPA dans les services de l'Etat Intégration dans un corps de la FPE	OPA en MADSLD auprès d'une collectivité territoriale ➤ Soit intégration dans un corps de la FPE ➤ Soit intégration dans un cadre d'emplois de la FPT	OPA dans les services de l'Etat ➤ Intégration dans un corps de la FPE (*) OPA en MADSLD auprès d'une collectivité territoriale ➤ Intégration dans un corps de la FPE (*) (**)	(*) Conduire un travail sur l'homologie des corps et sur les conditions de reclassement (**) Réfléchir à un mécanisme de détachement d'office auprès de leur collectivité territoriale d'affectation des OPA précédemment en MADSLD et intégrés dans la FPE



RÉGIME DE RETRAITE

OPTIONS PRÉSENTÉES EN MAI 2024	Option(s) préférentielle(s) issue(s) de la réunion de mai 2024	A FAIRE
OPA dans les services de l'Etat ou en MADSLD auprès d'une collectivité territoriale	OPA dans les services de l'Etat ou en MADSLD auprès d'une collectivité territoriale	 A titre dérogatoire, réfléchir à l'assimilation des périodes des travaux insalubres comme des services de la
 <u>Régime de droit commun</u>: le dernier régime de retraite d'affiliation sera chargé de calculer et de verser la pension sur la base des règles applicables au dernier statut de l'agent <u>Régime dérogatoire sans montant garanti</u>: versement d'une double pension (pension OPA et pension fonctionnaire) au prorata des trimestres cotisés dans chacun de ces régimes 		 Pour les options 2 & 3, bien penser à mettre régulièrement à jour les taux horaires des salaires des OPA malgré la suppression de leur statut (hypothèse d'intégration obligatoire) ou malgré la diminution de cette population (hypothèse de droit d'option).
Régime dérogatoire avec calcul d'un montant garanti : versement d'une double pension auquel s'ajoute un complément de retraite par le FSPOEIE si le cumul des 2 pensions est inférieur au montant garanti calculé sur la base d'une reconstitution de carrière comme OPA.		 Pour l'option 3, conserver les textes réglementaires relatifs au déroulé de carrière des OPA afin de permettre à l'administration de reconstituer une carrière d'OPA comme si l'agent n'avait pas intégré la FP (d'Etat ou territoriale)



MODALITÉS D'INTÉGRATION DANS LA FONCTION PUBLIQUE

OPTIONS PRÉSENTÉES EN MAI 2024		Option(s) préférentielle(s) issue(s) de la réunion de mai 2024	A FAIRE
Intégration de droit Intégration dans un corps de la FPE	Mise en place d'un dispositif de sélection Soit concours internes spécifiques Soit examens ou sélections professionnels Soit recrutements sans concours	Intégration de droit	 Etablir la possibilité d'une intégration dans la FPE sans dispositif préalable de sélection